

**Destinataires:**

Administratrices et administrateurs d'eSurvey  
(à destination de leur direction),  
fournisseuses ou fournisseurs de données

Börsenstrasse 15  
Case postale, CH-8022 Zurich  
Téléphone +41 58 631 00 00  
www.snb.ch

Zurich, le 24 avril 2024

Statistique  
statistik.erhebungen@snb.ch

---

## Réserves minimales (MIRE\_U)

Adaptation des documents d'enquête à compter de la date de référence du 20.07.2024 (release 1.7)

Madame, Monsieur,

Le 22 avril 2024, la Banque nationale suisse (BNS) a annoncé qu'elle adaptera les dispositions sur les réserves minimales. Cette adaptation entraînera les changements suivants dans les documents de l'enquête sur les réserves minimales (MIRE\_U):

- L'intégralité – et non plus 20% comme jusqu'ici – des engagements en francs résultant des dépôts de la clientèle dénonçables (sans les fonds déposés dans le cadre de la prévoyance liée ni les avoirs au jour le jour) entreront désormais dans le calcul des réserves minimales.
- L'exigence en matière de réserves minimales passera de 2,5% à 4% de la moyenne des montants que les engagements déterminants ont atteints à la fin de chacun des trois mois précédant la période d'application concernée.

L'ordonnance de la Banque nationale (OBN) sera adaptée au 1<sup>er</sup> juillet 2024. Les modifications apportées auront donc cours à compter de la période d'application allant du 20 juillet au 19 août.

Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans le communiqué de presse publié par la Banque nationale le 22 avril 2024 ([communiqué de presse](#)).

Les nouvelles versions des formulaires et des commentaires doivent être utilisées pour la première fois lors de la période d'application allant du 20 juillet au 19 août 2024. Pour la période d'application allant du 20 juillet au 19 août 2024, la moyenne des valeurs enregistrées fin avril, fin mai et fin juin 2024 pour l'intégralité des engagements en francs résultant des dépôts de la clientèle dénonçables (sans les fonds déposés dans le cadre de la prévoyance liée)

entrera dans le calcul des réserves minimales. L'exigence en matière de réserves minimales s'élèvera à 4% des engagements déterminants calculés.

Vous trouverez dans [la note de mise à jour](#) les principales informations concernant l'accès aux documents d'enquête et leur transmission ainsi que les personnes de contact.

Nous vous prions d'utiliser exclusivement les documents d'enquête modifiés à partir de la période d'application allant du 20 juillet au 19 août 2024.

**Si d'autres services de votre établissement sont concernés par le présent courrier, veuillez le leur transmettre.**

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Banque nationale suisse